

leMag IDAM

n°29 - AOÛT 2021

à la une

PATRIMOINE

COMMENT PROFITER DU POTENTIEL DE L'OR ?

dossier

PLACEMENT

LA GESTION THÉMATIQUE
SE RENOUVELLE

éclairage

VÉLOS

AVEC LE MARQUAGE,
ROULEZ EN TOUTE SÉRÉNITÉ



à la une



PATRIMOINE
COMMENT PROFITER
DU POTENTIEL
DE L'OR ?

Le métal précieux a toute sa place dans un patrimoine, *a fortiori* dans un contexte de pressions inflationnistes. Mais il n'est pas aisé d'investir sur l'or. Du lingot aux mines d'or, tour d'horizon des supports d'investissement.

→ page 4

dossier



PLACEMENT
LA GESTION
THÉMATIQUE SE
RENOUVELLE

Concrets, les fonds thématiques s'appuient sur des grandes tendances de société porteuses de croissance. Ils séduisent de plus en plus les investisseurs. Les sociétés de gestion innovent pour étoffer leur offre et de nouveaux thèmes apparaissent.

→ page 7

éclairage



VÉLOS
AVEC LE MARQUAGE,
ROULEZ EN TOUTE
SÉRÉNITÉ

Pour lutter contre les vols, les vélos neufs et d'occasion achetés dans le commerce doivent désormais disposer d'un numéro d'identification propre. Chaque cycle ainsi gravé est référencé sur un fichier national.

→ page 10

vosre patrimoine

→ page 12





Stéphane Baudin
Président

Chères lectrices, chers lecteurs, très chers clients,

Votre numéro du mois d'août consacre sa Une à un grand classique des allocations d'actifs, l'or. Un retour aux fondamentaux alors que cette valeur refuge pour les uns, spéculative pour les autres a été supplantée depuis quelques temps déjà dans l'actualité, par les crypto actifs.

Votre Dossier du mois traite de l'engouement pour la gestion thématique. Voilà probablement une approche de plus en plus pertinente, là où les grilles de lecture sectorielles ou par grandes classes d'actifs sont moins discriminantes aux yeux des investisseurs.

Enfin, au travers de l'Éclairage du mois, nous apprenons que pour lutter contre les vols, les vélos neufs et d'occasion achetés dans le commerce doivent désormais disposer d'un numéro d'identification propre. Chaque cycle ainsi gravé est référencé sur un fichier national. À vélo ou autrement, nous vous souhaitons une très agréable trêve estivale.

Merci pour votre fidélité et pour votre confiance.

Bonne lecture et à très bientôt !



à la une

PATRIMOINE COMMENT PROFITER DU POTENTIEL DE L'OR ?

Le métal précieux a toute sa place dans un patrimoine, *a fortiori* dans un contexte de pressions inflationnistes. Mais il n'est pas aisé d'investir sur l'or. Du lingot aux mines d'or, tour d'horizon des supports d'investissement.

Si les plus jeunes ne jurent que par les cryptoactifs pour se protéger d'un monde inondé de liquidités, les épargnants patrimoniaux se tournent plus traditionnellement vers l'or. Tangible, disponible en quantité limitée, et moins sulfureux que le bitcoin, le métal précieux est une valeur refuge qui a fait ses preuves. Il a particulièrement progressé dans le contexte d'incertitudes de 2020, atteignant un prix record en août dernier de plus de 2.000 dollars l'once.

L'or a aussi bénéficié d'un environnement de taux d'intérêt particulièrement porteur. Car le principal défaut de cet actif, c'est qu'il ne rapporte rien : ni intérêt, ni dividende. Le seul espoir de gain réside dans son appréciation. Le coût d'opportunité de sa détention est donc d'autant plus limité que les taux réels - corrigés de l'inflation - sont faibles. Or, depuis quelques années, les taux d'intérêt sont négatifs. Et l'injection massive de liquidi-

tés dans le monde pendant la pandémie a encore renforcé ce phénomène. Depuis, le cours de l'once s'est replié ; mais il affiche toujours de belles perspectives, en particulier si l'inflation constatée aux États-Unis perdure.

OR PHYSIQUE : LE PROBLÈME DU STOCKAGE

Au-delà de cette dimension tactique, l'or a toute sa place dans une allocation pour son aspect défensif. Comme il ne génère pas de rendement et que le secteur peut être spéculatif, sa place doit cependant rester modérée, de l'ordre de 5% du patrimoine. Il existe une grande variété de supports donnant accès à la performance du métal. Spontanément, l'épargnant se tourne le plus souvent vers l'or physique, tangible et peu volatile. Mais l'acquisition et la détention d'or physique n'est pas si simple.

Il faut d'abord trouver un vendeur sérieux, capable



de tracer la transaction, et offrant un choix suffisant de formats. Second écueil : stocker son investissement. En effet, l'or présente l'inconvénient d'être encombrant. Le garder à la maison, c'est prendre le risque de se le faire voler ou de l'oublier. À partir d'un certain montant, il faut envisager l'acquisition d'un coffre-fort, l'installation d'un système de sécurité... et penser à réviser son assurance habitation.

Pour s'éviter de tels tracas, il est possible de s'adresser à sa banque ou à des spécialistes de l'or, qui proposent des services de conservation. Chez Godot & Fils, par exemple, il vous en coûtera 300 euros par an pour un kilo d'or.

GARE À LA PRIME !

Tout le monde n'optera pas pour une telle volumétrie. Un lingot d'un kilo vaut, en effet, 48.300 euros au cours du 5 juillet 2021. Mais il existe de nombreux formats de lingotins, allant de tous petits formats (1, 5, 10 ou 20 grammes) jusqu'à de plus gros formats (250 ou 500 grammes).

Les investisseurs peuvent aussi se tourner vers les pièces, dont

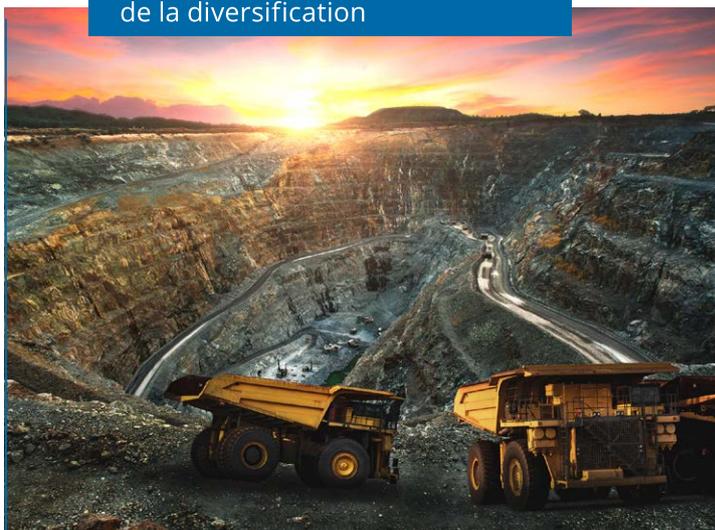
le 20 Francs Napoléon, plébiscité par les Français. Cette pièce, d'un poids de 5,8 grammes d'or fin, est la plus échangée et la plus accessible en France.

« Au confinement du printemps 2020 les pièces de 20 francs Napoléon se sont tout simplement retrouvées en rupture de stock ! », indique Loomis FXGS (anciennement CPoR Devises).

Avant de choisir son format, il faut prendre garde à la prime qui existe par rapport au cours de l'or. Cette prime correspond à l'écart entre la valeur intrinsèque de la pièce en fonction du poids d'or et son prix. Cette prime évolue essentiellement en fonction de l'offre et de la demande et elle est généralement plus élevée sur les petits formats, qui sont aussi les

« Il existe une grande variété de supports donnant accès à la performance du métal ».

Investir dans les mines d'or offre de la diversification



plus recherchés. Elle varie cependant selon les périodes et l'engouement pour l'or d'investissement. Actuellement,

le lingot de 20 grammes affiche, par exemple, une prime de l'ordre de 10% par rapport au prix lingot d'un kilo, alors

que la prime du Napoléon est inférieure à 2 %. Mais au pic de la crise, Loomis FXGS s'était résigné à suspendre la cotation de cette dernière pour éviter de voir la prime exploser.

FONDS INDICIELS, CERTIFICATS ET MINES D'OR

Autre option : se pencher sur l'offre d'or papier, autrement dit acheter des titres exposés au cours de l'or via un compte-titres ou une assurance vie. Le souci de la conservation est réglé, mais ces produits n'offrent pas les mêmes propriétés en cas d'explosion du système bancaire ou autre scénario catastrophe. Ils permettent, en revanche, à moindre effort de profiter des vertus diversifiantes de l'or.

Quelle taxation à la revente ?

La vente d'or physique subit un régime fiscal bien spécifique. Une taxe forfaitaire de 11,5% (11% de taxe sur les métaux précieux et 0,5% de CRDS) s'applique sur le montant de la cession, que le vendeur réalise une plus-value ou non. En revanche, si ce dernier est en mesure de justifier de la date et du prix d'acquisition de ses pièces et lingots, avec une facture nominative, alors il est possible d'opter pour le régime de taxation sur la plus-value réelle. Dans ce cas, seule la plus-value sera taxée, au taux de 36,2%, prélèvements sociaux inclus. En outre, un abattement de 5% par an s'applique à partir de la troisième année de détention, permettant une exonération complète au bout de 22 ans. La cession de d'or papier est imposée selon la fiscalité des valeurs mobilières (par défaut à la flat tax de 30%) et selon l'enveloppe dans laquelle les titres sont détenus. L'or est exclu du périmètre de l'impôt sur la fortune.

La première option consiste à investir dans des fonds indiciaires. Il s'agit d'ETC, pour exchange traded commodities. Ces supports visent à reproduire le cours de la matière, minoré de leurs frais. Il existe également des ETC diversifiés sur plusieurs métaux précieux. Principal inconvénient : l'investisseur n'est pas propriétaire d'une part de fonds mais créancier de l'émetteur, les ETC étant des titres de dette. Vous êtes donc exposé à un risque de contrepartie dans la mesure où en cas de défaillance de l'émetteur du titre, vous n'êtes pas assuré de récupérer la totalité de vos capitaux. Certains recourent à une réplique synthétique, c'est-à-dire qu'ils ne possèdent pas forcément d'or. Ceux qui utilisent une réplique physique sont adossés à des stocks d'or, un élément rassurant. C'est le cas de l'ETC WisdomTree Physical Gold, du Amundi Physical Gold ou encore du Invesco Physical Gold.

Les certificats présentent peu ou prou les mêmes caractéristiques, sauf qu'ils ne sont pas adossés à un stock d'or. Mais ils sont plus facile d'accès, y

compris dans les contrats d'assurance vie, car de grandes banques françaises en émettent, comme BNP Paribas ou Société Générale.

Côté fonds, il existe un support atypique, OFI Financial Investment - Precious Metals d'OFI AM. Ce fonds UCITS investit dans quatre métaux distincts (l'or pèse 35% du portefeuille) car la réglementation ne permet pas d'investir sur un sous-jacent unique. Une diversification qui peut avoir du bon, puisqu'il a permis au fonds de profiter de l'envolée de l'argent en 2020 (+ 47%). La plupart des autres supports investissent dans des sociétés exploitant des mines d'or. Il s'agit donc de fonds actions sectoriels, exposés au cours de l'or mais également aux aléas de la vie d'une entreprise et d'une industrie. Il faut également tenir compte du risque de change. Parmi les plus performants sur trois ans figurent les fonds Frankling Gold & Precious Metals (Franklin Templeton), Bakersteel Global Funds Precious Metals (Baker Steel Capital Managers) et DWS Invest Gold & Precious Metals Equities (DWS AM). ■

4 produits distincts pour s'exposer à l'or

Il existe plusieurs types de supports pour profiter de la performance de l'or. Fonds indiciaire, certificat, produit diversifié sur plusieurs métaux, ou encore fonds investi dans des compagnies exploratrices de mines d'or. Voici une sélection de quatre placements représentatifs des possibilités.

Produit (société de gestion ou émetteur)	Code Isin	Valeur	Perf. 3 ans	Spécificité
Certificat 100% Or (BNP Paribas)	NL0006454928	138,10 euros	+37,44%	Réplique le cours de l'or ; Couvert contre le risque de change ; Présente un risque de contrepartie.
OFI Financial Investment - Precious Metals (OFI AM)	FR0011170182	900,15 euros	52,08%	Diversifié sur l'or, l'argent, le platine et le palladium ; Couvert contre le risque de change.
Bakersteel Global Funds Precious Metals (Baker Steel Capital Managers)	LU1128909394	286,87 euros	72,75%	Investit dans des mines d'or ; L'un des meilleurs de sa catégorie sur 3 et 5 ans.
Amundi Physical Gold ETC (Amundi)	FR0013416716	30,19 euros	SO	ETC coté sur Euronext ; Adossé à un stock d'or physique ; Présente un risque de contrepartie.

Données relevées le 6 juillet 2021. Sources : Quantalys et BNP Paribas. SO : sans objet, fonds trop jeune.



dossier

PLACEMENT LA GESTION THÉMATIQUE SE RENOUVELLE

Concrets, les fonds thématiques s'appuient sur des grandes tendances de société porteuses de croissance. Ils séduisent de plus en plus les investisseurs. Les sociétés de gestion innovent pour étoffer leur offre et de nouveaux thèmes apparaissent.

« Les fonds thématiques ont été l'un des grands gagnants de la pandémie mondiale », statue Morningstar dans une étude sur la gestion thématique publiée en mai 2021. Selon les chiffres du fournisseur de données, l'encours des fonds thématiques a triplé en l'espace de trois ans pour atteindre 595 milliards de dollars dans le monde à fin mars 2021. L'Europe n'échappe pas à cette tendance puisqu'elle accapare 51% de ces encours.

MÉGATENDANCES MONDIALES

Ces produits cumulent les bons points aux yeux des investisseurs. Tout d'abord, il s'agit de stratégies simples à appréhender pour l'épargnant final et elles sont porteuses de sens, concrètes. En outre, ces fonds sont généralement transverses à plusieurs secteurs d'activité, les rendant plus robustes que des produits sectoriels. Par ailleurs, les fonds thématiques reposent sur des mégatendances, autrement dit des mouvements internationaux, de très long terme et qui bouleversent nos sociétés.

Le vieillissement de la population est l'une de ces

mégatendances. Dans son rapport annuel dédié au sujet, Credit Suisse évoque ainsi le fait que la population mondiale des seniors va doubler d'ici 2050. La digitalisation de l'économie en est une autre, encore accentuée par la pandémie. En analysant les impacts de ces mégatendances, les gérants tentent d'identifier les entreprises et les secteurs d'activité capables d'en profiter sur le plan économique. Les valeurs en portefeuille de ces fonds sont donc supposées dégager un surplus de croissance se traduisant dans leur cours de Bourse et, in fine, dans les performances des fonds.

D'ailleurs, les particuliers ne sont pas les seuls à être séduits par la gestion thématique. Selon une récente étude de Vontobel AM menée

après des 300 investisseurs institutionnels et intermédiaires européens, 57% des participants allouent au moins 20% de leurs portefeuilles d'actions à une approche thématique et 49% des répondants prévoient d'augmenter leurs allocations au cours des trois prochaines années.

« Les sociétés de gestion étoffent leur catalogue pour répondre aux attentes des investisseurs et profiter de nouvelles tendances porteuses ».

DE PLUS EN PLUS DE CHOIX DE PRODUITS

Dans ce contexte, le nombre de supports d'investissement ne cesse de progresser. Parmi les stratégies les plus anciennes, on trouve des fonds sur le thème de l'économie des seniors, avec par exemple le produit CPR Silver Age (de CPR AM), créé fin 2009. Les fonds sur la rareté de l'eau sont également bien représentés, à l'image du support BNP Paribas Aqua, lancé fin 2008. Les fonds sur la technologie sont également très nombreux, avec des ramifications plus récentes sur les smart cities, la robotisation, l'intelligence artificielle... Avec des performances parfois très alléchantes, à l'image de la hausse enregistrée par le fonds Echiquier Artificial Intelligence (de La Financière de l'Échiquier) en 2020 : +78,93% !

Les sociétés de gestion étoffent leur catalogue pour répondre aux attentes des investisseurs et profiter de nouvelles tendances porteuses. Les ETF (exchange traded funds), ces fonds indiciels cotés qui reproduisent un indice, se développent également sur ce créneau porteur. Lyxor a ainsi créé en 2020 une gamme de cinq ETF thématiques sur les mégatendances et le gestionnaire a annoncé vouloir enrichir cette gamme en s'intéressant aux technologies de rupture dans divers domaines comme la santé et les « clean tech » (technologies propres en matière d'énergie, d'agriculture...).

L'ESSOR DE L'ISR PORTE LA GESTION THÉMATIQUE

Ce dynamisme est accentué par le désir des investisseurs de privilégier des supports d'investissement socialement responsable ayant un impact concret. Or, les fonds thématiques sont particulièrement bien positionnés pour répondre à cette attente. La réglementation européenne en matière de finance durable devrait encore renforcer cela.

Le 10 mars dernier, le règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure) est entré en vigueur pour son premier niveau. Celui-ci oblige entre autres les sociétés de gestion à catégoriser leurs fonds en fonction de leurs caractéristiques extra-financières. Trois niveaux ont été instaurés : les produits dits « article 6 » n'ont pas d'objectif de durabilité ; les « article 8 » intègrent des critères en-

La gestion de l'eau figure parmi les thèmes porteurs de la gestion thématique



vironnementaux et/ou sociaux ; enfin les fonds « article 9 » sont ceux qui affichent un objectif d'investissement durable. Les fonds thématiques intègrent naturellement la catégorie « article 9 », la mieux-disante en matière de prise en compte des enjeux de durabilité. L'enjeu est fort pour les sociétés de gestion de disposer de fonds « article 9 ».

Attention toutefois aux stratégies très spécifiques, qui doivent demeurer des outils de diversification et non des fonds de cœur de portefeuille. A défaut, des produits multithématiques permettent de surfer sur les différentes mégatendances au sein d'un seul support.

Quatre thématiques en vogue

L'ESPACE

C'est le thème de l'un des produits stars de la société de gestion américaine spécialisée sur les ETF, ARK Invest. Les investisseurs français ont désormais leur fonds de gestion active consacré à l'exploration spatiale, un secteur en forte croissance. La Financière de l'Echiquier a lancé cette stratégie début juin 2021, avec la création du fonds Echiquier Space. Ce dernier sélectionne des sociétés « qui déploient des activités dans l'espace, qui opèrent entre la Terre et l'Espace, qui œuvrent sur terre, au développement de l'écosystème spatial, ainsi que des sociétés dont les technologies universelles permettent l'essor de cette nouvelle conquête spatiale », précise la société de gestion.



LE SOCIAL

En matière d'investissement socialement responsable, le pilier social est le plus mal adressé. L'organisme Novethic recense seulement 36 fonds sociaux contre 117 produits environnementaux. Mais, crise oblige, les gérants tendent à s'emparer du problème et plusieurs fonds se sont créés ces derniers mois sur le thème de la croissance inclusive et de la réduction des inégalités... CPR AM a lancé, en mars 2020, un produit d'actions internationales dénommé Social Impact ; Sycomore AM a inauguré en juin un produit sur le thème de l'éducation ; Axa IM, de son côté, a élargi la thématique d'investissement de son fonds Women Empowerment consacré à la diversité femmes-hommes pour l'étendre au progrès social. Même démarche chez BNP Paribas qui dispose désormais d'une stratégie « inclusive growth », ciblant les entreprises réduisant les inégalités sociales.

LE BIEN-ÊTRE

Derrière cette terminologie se cachent plusieurs approches, par le sport, l'alimentation ou encore les loisirs. Allianz GI propose, depuis juillet 2020, un fonds Sport & Bien-Être, qui combine trois sous-thèmes : le sport et le fitness, les loisirs ainsi que l'alimentation et la nutrition. Début juin, Vega IM a lancé un fonds Global Care sur le thème de la santé, mais avec une approche globale intégrant un pilier « mieux vivre » dédié à la nutrition, aux loisirs, au sport... Tout aussi récemment, Thematics AM a annoncé la création du fonds Wellness. Il « investit dans des sociétés qui offrent des produits, services et technologies aux consommateurs soucieux de leur bien-être physique et mental sur le long terme », indique le gestionnaire. Par ailleurs, Pictet avait lancé en février dernier un fonds consacré aux loisirs, à l'éducation et aux soins pour une « vie épanouie », sobrement appelé Human.



LE CLIMAT

Impossible de passer à côté de la déferlante de produits censés lutter contre le réchauffement climatique. Certains se fixent d'ailleurs pour objectif le cap des 2 degrés fixé par les Accords de Paris. Deux stratégies s'opposent : les fonds « bas carbone » qui investissent dans des entreprises peu émissives de gaz à effet de serre et les fonds qui ciblent les sociétés dont les biens et services apportent des réponses aux enjeux de la transition énergétique. De très nombreux fonds et ETF se disputent le marché notamment chez Candriam, La Banque Postale AM ou encore Ecofi. À ces stratégies généralistes s'ajoutent des fonds plus spécifiques sur le thème de l'océan (l'ETF Blue Economy de BNP Paribas AM) ou du capital naturel (BNP Paribas Ecosystem Restoration, Lombard Odier Funds - Natural Capital).



éclairage

VÉLOS AVEC LE MARQUAGE, ROULEZ EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Afin de lutter contre les vols, les vélos neufs et d'occasion achetés dans le commerce doivent désormais disposer d'un numéro d'identification propre. Chaque cycle ainsi gravé est référencé sur un fichier national.

Selon la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB), plus de 400.000 vélos se volatilisent chaque année en France. Moins de la moitié sont récupérés par les forces de l'ordre. Et seule une infime proportion des vélos retrouvés sont restitués à leurs propriétaires, faute d'identification. C'est pour éradiquer le vol, le recel ou la revente illicite que le marquage des cycles vendus par un professionnel est rendu obligatoire depuis cette année.

LES VÉLOS ENFANT PAS CONCERNÉS

Ce dispositif, adopté à l'initiative de la FUB, a été mis en place par le gouvernement dans le cadre de la Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019. Un décret, paru au *Journal Officiel* (JO) du 25 novembre 2020, dispose que tout vélo - y compris ceux à assistance électrique (VAE) - mis en vente doit comporter un identifiant apposé sur le cycle.

La mesure s'applique depuis le 1^{er} janvier dernier pour les deux-roues achetés neufs auprès d'un vendeur professionnel, que ce soit dans une boutique ou en ligne. Le 1^{er} juillet, cette obligation a été étendue aux bicyclettes d'occasion mises en vente par des commerçants. Elle ne s'applique pas, en revanche, aux vélos enfants dont les roues affichent un diamètre inférieur ou égal à 16 pouces (soit

40,64 centimètres). Les trottinettes et autres engins de déplacement individuel ne sont également pas concernés par le marquage. Libre, toutefois, à leurs propriétaires d'en faire la demande.

INALTÉRABILITÉ ET LISIBILITÉ

Les vendeurs professionnels qui proposent des cycles de première ou de seconde main doivent désormais, sous peine de sanctions, remettre à leurs clients une facture sur laquelle figure un identifiant unique composé de dix caractères alphanumériques, comme précisé dans un arrêté publié au JO du 31 décembre 2020. C'est ce code qui associe le vélo à son détenteur légitime. Il permet aussi à l'acheteur d'un vélo d'occasion de vérifier que le cycle n'est pas déclaré volé.

Le vendeur du vélo communique ensuite le code à un des six opérateurs de marquage agréés (Bicycode, Paravol, Auvray, Recobik, Decathlon, MFC). C'est vers eux que l'acheteur doit se tourner pour procéder au marquage. La démarche est peu coûteuse. En fonction de la méthode employée, elle s'élève à quelques dizaines d'euros. La séance peut même être gratuite si elle est effectuée par un opérateur agréé auprès de qui le vélo neuf a été acheté entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.





Ces vieilles astuces contre le vol de vélo

Si le marquage des vélos constitue un coup de frein au vol, cela n'interdit pas d'utiliser en plus de bonnes pratiques pour garder en sa possession sa bicyclette. Règle numéro 1 : investir dans un antivol de qualité. Ceux de type « U » sont plus solides et plus dissuasifs que les modèles souples et flexibles. Il est plus que conseillé de toujours attacher son cycle, même pour une courte durée ou s'il est en intérieur.

Une autre solution consiste à s'équiper d'une alarme pour vélo. Mise en marche avec un code programmable, elle s'active dès que le deux-roues est secoué. Les traceurs GPS, eux, permettent de suivre sur son smartphone les éventuels déplacements de sa monture. Enfin, il existe des axes antivol qui permettent de sécuriser les roues et la selle.

Le décret du 23 novembre 2020 insiste sur le fait que le marquage sur le cadre doit être permanent, inaltérable et lisible lorsque le vélo est stationné. Étiquetage, gravage, injection de résine... Si aucune solution technique n'est préconisée, le marquage par gravure reste néanmoins déconseillé sur un vélo en carbone ou en titane : il risque d'endommager le cadre.

FICHER NATIONAL D'IDENTIFICATION

Lors de l'achat ou du marquage, les informations indispensables à l'identification du vélo (type de cycle [vélo de ville, VTT, VAE...], marque, modèle et couleur)

et de son propriétaire (nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone) sont récoltées. Elles sont stockées dans le fichier national unique des cycles identifiés (FNUCI). Celui-ci offre l'opportunité aux services de police d'identifier plus facilement l'identité du propriétaire et lui rendre son bien en cas de larcin.

Si le vélo marqué fait l'objet d'un vol ou d'une destruction, il faut le signaler dans un délai de deux semaines au vendeur qui a délivré l'identifiant. Idem en cas de revente : là, le vendeur dispose de 24 heures pour effacer de manière sécurisée les données personnelles figurant sur le cadre du cycle. ■

Des aides financières pour se mettre en selle...

L'acquisition d'une « petite reine » peut s'avérer coûteuse, surtout si elle dispose d'une assistance électrique. Le bonus vélo de l'État compte parmi les solutions pour réduire la facture. Attribuée sous conditions de ressources, cette aide nationale complète celles éventuellement accordées par les collectivités locales. Les salariés qui vont travailler en deux-roues peuvent demander à leur employeur de bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés pour leurs déplacements via le forfait mobilité durable (voir le Mag de juin 2021).

• **Impôts**

Seuil effectif d'imposition <small>personne seule sans enfant (revenus 2020 imposables en 2021)</small>		Plafonnement des niches fiscales	
revenu déclaré 16.624 €	revenu net imposable 14.962 €	cas général 10.000 €	investissement Outre-mer 18.000 €

• **Emploi**

Smic : 10,25 € <small>(Taux horaire brut au 1^{er} janvier 2021)</small>	Inflation : +1,5% <small>Prix à la consommation (INSEE) hors tabac sur un an (juin 2021)</small>
RSA : 565,34 € <small>(Revenu de Solidarité Active personne seule sans enfant)</small>	Emploi : 8,1% <small>Taux de chômage (BIT, France Métropolitaine) 1^{er} trimestre 2021</small>

• **Épargne**

Livret A et Livret Bleu <small>(Depuis le 1^{er} février 2020)</small>	
Taux de rémunération : 0,5%	Plafond : 22.950 €
PEL	PEA
Taux de rémunération : 1% <small>(brut hors prime d'épargne) depuis le 1^{er} août 2016</small>	Plafond : 150.000 € <small>depuis le 1^{er} janvier 2014</small>
Assurance vie : 1,3% <small>(FFA) Rendement fonds euros (moyenne 2020)</small>	

• **Retraite**

Âge légal : 62 ans <small>(ouverture du droit à pension si né(e) en 1955)</small>	
Point retraite	
AGIRC - ARRCO : 1,2714 € <small>(au 01/11/2020)</small>	IRCANTEC : 0,48705 € <small>(au 01/01/2021)</small>

• **Immobilier**

Loyer : 131,12 points (+0,42%) <small>Indice de référence (IRL) 2^{ème} trimestre 2021</small>	Loyer au m² : 15 € <small>France entière (SeLoger août 2021)</small>
Prix moyen des logements au m² <small>(mai 2021 baromètre LPI-Seloger)</small>	
dans le neuf : 4.651 €	dans l'ancien : 3.673 €
Prix moyen du mètre carré à Paris : 11.194 € <small>(mai 2021 - baromètre LPI-Seloger)</small>	
Taux d'emprunt sur 20 ans : 1,05% <small>(04 août 2021 - Empruntis)</small>	

• **Taux d'intérêt légal** (2^{ème} semestre 2021)

Taux légal des créances des particuliers : 3,12%	Taux légal des créances des professionnels : 0,76%
---	---

• **Seuils de l'usure Prêts immobiliers**

Prêts à taux fixe : 2,47% (moins de 10 ans) 2,44% (10 à 20 ans) 2,48% (plus de 20 ans)	Prêts à taux variable : 2,43%
Prêts-relais : 2,93%	

• **Seuils de l'usure Prêts à la consommation**

Montant inférieur à 3.000 € : 21,09%
Montant compris entre 3.000 et 6.000 € : 9,83%
Montant supérieur à 6.000 € : 5,08%

. I D A M



www.id-am.fr

83, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Contact Mag

Alban de Follin, Directeur,
adefollin@id-am.fr
06 48 58 14 29

Avertissement

IDAM est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-17000023, dont le siège social est sis au 83, Boulevard Malesherbes, 75008 Paris. Le Mag IDAM ne peut être reproduit, communiqué, ou publié, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable et écrite de IDAM. Le Mag IDAM est un magazine d'informations générales. Il ne délivre ni conseil en investissement, ni sollicitation à la souscription de supports d'investissement, Il ne constitue en aucune manière un engagement contractuel ou pré-contractuel de la société IDAM. Le Mag IDAM n'a pas pour but de fournir et ne sert pas à fournir des conseils d'ordre comptable, juridique ou fiscal ou des recommandations d'investissement. Les informations ou analyses contenues dans ce document, notamment les informations chiffrées, sont issues en partie de sources externes considérées comme dignes de foi.